



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

**Etaient absents :**

M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/143

**Proposition de programmation pour la saison Estivale 2017**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La programmation estivale se veut diverse et adaptée aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'organise autour de genres et de pratiques artistiques différentes (musique classique, chants traditionnels, comédies musicales, danse, théâtre, variétés...) selon les propositions faites par les acteurs culturels et les sociétés de production. L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale.

La place laissée aux groupes de chant et de musique corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire.

Le calendrier de la saison 2017 s'organise selon des modalités particulières, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio soutenue par des propositions associatives et privées. La ville d'Ajaccio ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout, mais aussi Place De Gaulle et Place Foch) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction des Fêtes, en prêtant ou louant ses espaces publics à des tarifs étudiés, permet la mise en œuvre d'une saison estivale de qualité.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal doit selon les textes et délibérations applicables (du 29 juillet 2009) faire l'objet d'une facturation : chaque organisateur occupant le domaine public devra verser à la commune une somme fixée par délibération. Dans le cas où un partenariat serait conclu entre les organisateurs et la ville, des modifications tarifaires pourront être appliquées pour tenir compte de l'intérêt général. Cette aide participera de l'effort de promotion de notre cité.

le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

<b>Programme d'activités</b>
------------------------------

### **Place de Gaulle :**

- du 12 au 16 juillet : International de pétanque de la Ville d'Ajaccio
- 8 Août: Concert scène Corse, production association Tempu à Arte
- 15 août : 22h Feu d'artifice tiré de la plage Saint François et concert avec DIANA DI L'ALBA,

### **Place Miot :**

- du 7 au 9 juillet : Mondial de foot volley
- du 13 au 15 août : Journées Napoléoniennes. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme
- de juin à septembre : Grande roue

### **Kiosque Place de Gaulle :**

- Les lundis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 21 et 28 Août : les musiques du Diamant. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme.
- Les mardis 4, 11, 18, 25 juillet et 1, 8, 22, 29 Août : Les mardis du Jazz. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme.

### **Place Foch :**

- 21 juin : Fête de la musique, organisation de la direction de la culture et du patrimoine.
- 1er et 2 juillet : Carnaval d'Ajaccio
- 14 juillet : Fête Nationale – 22h30 Feu d'artifice tiré du port de commerce et concert CASABLANCA DRIVERS
- 21 juillet et 11 Août : journées du livre Corse,
- Les jeudis 6, 13, 20, 27 juillet et 3, 10, 17, 24 et 31 août à 19h : Relève de la Garde,
- 28 juillet et 18 Août : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,
- 18 juillet et 8 Août à 19h30 : soirée Vins et producteurs du Pays Ajaccien. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme

### **Lazaret :**

- du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet : Jazz in Aiacciu,

### **Place d'Austerlitz « Casone » :**

- 14 juin : Festa di a Lingua Corsa, organisation direction de la culture et du patrimoine.
- 7 août : concert I Muvrini
- 13 août : concert « Julien Dore » organisé par la société Key Prod.
- 1<sup>er</sup> septembre : concert « Les Insus » organisé par la société Key Prod

### **Eglise Saint Roch :**

- 20 Juillet : Sularia Tino Rossi. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme,
- 3 Août : Opéra Corso Napolitain. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme,
- Les mercredis 5, 12, 19, 26 juillet, 2, 9, 16, 23, 30 août, 6, 13 et 20 septembre à 19h : les polyphonies de l'été. Production de l'Office Intercommunal de Tourisme.

### **Ville :**

- du 3 au 7 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la compagnie « Thé à 3 », lieux : cour de l'école primaire sampiero, cour de l'école St jean 1, place des jardins familiaux des cannes, centre social des Salines, école de Mezzavia, organisation de la direction de la culture et du patrimoine.
- Les 14, 21, 28 juillet et 4, 11, 18 août à 21h : Shopping de nuit : soirée enfants, zumba, battucada, sport, défilés, ateliers de maquillage, cracheurs de feu, gliss on etc..

Etant considéré que les moyens techniques souhaités par les partenaires sont aux normes et disponibles,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'approuver cette proposition de programmation pour la saison « estivales 2017 ».

D'autoriser le député maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, conseiller municipal délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Cette proposition de programmation pour la saison Estivale 2017.

**AUTORISE**

Le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017\_143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017  
Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

